

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

26-419

ÉTAT-CIVIL : DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MARYSE BOSTVIRONNOIS NÉE BARDEL, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE LE 10 OCTOBRE 2026 À 14 HEURES

Le Maire de la Commune de COURNON-D'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- **Vu** le mariage devant être célébré le **10 octobre 2026 à 14 heures** entre les futurs époux David VAZ et Elodie PACE,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Maryse BOSTVIRONNOIS née BARDEL, conseillère municipale déléguée, pour permettre la célébration dudit mariage,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Madame Maryse BOSTVIRONNOIS née BARDEL, conseillère municipale déléguée de COURNON-D'Auvergne, est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil.

ARTICLE 2EME

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage entre Monsieur David VAZ et Madame Elodie PACE, prévue en la mairie de Cournon-d'Auvergne le 10 octobre 2026 à 14 heures.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4EME

Le présent arrêté sera :

- transmis à l'intéressée,
- transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à COURNON-D'Auvergne, le 25 septembre 2026

Publié le :

3 0 SEP. 2026

Certifié exécutoire
Le Maire
Yanik PRIÈRE

